

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales – Arrondissement de Perpignan
COMMUNE DE CATLLAR

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le Prades

Berger Levrault

ID : 066-216600452-20251124-076_2025-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-11-1-6

Date de convocation :

07/11/2025

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de présents : **9**

Procurations : **2**

Absents : **4**

Suffrages exprimés : **11**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Séverine PRADEILLE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA, Laurent ALBECQ, Pierre BES, Sandrine LECOMTE.

Procurations : Léa BARJAVEL à Gérald BARJAVEL, Sandrine LECOMTE à Nicole ARQUER.

Absents : Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH, Michel BOFFA.

Monsieur Pierre BES est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que :

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la notification de financements pour le renouvellement des réseaux humides de la rue d'en haut, il serait nécessaire de modifier les crédits budgétaires de l'opération d'investissement concernée comme suit :

- Recettes (opération 202301) :
 - C/1641 : - 92 000 €
 - C/1318 : + 92 000 €

**OBJET : DECISION
BUDGETAIRE MODIFICATIVE –
BUDGET EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** la décision budgétaire modificative telle que proposée par son Maire soit :
 - Recettes (opération 202301) :
 - C/1641 : - 92 000 €
 - C/1318 : + 92 000 €
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Josette PUJOL.

